



Compte-rendu du CSE du réseau France 3 des 23 et 24 novembre 2021

Hommage

Les élus ont rendu hommage à Elise Durupt, assistante de la locale de Nice et présidente de la commission des activités sociales et culturelles du CSE à France 3 Côte d'Azur, brutalement décédée. Sa disparition a provoqué un très fort émoi au-delà de la station.

Respect des accords

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, en particulier celle de la CGT, Philippe Martinetti, le directeur du réseau régional, a réaffirmé « sans ambiguïté » que « le respect des accords est un préalable indispensable à toute évolution », précisant que cela s'appliquait à toute la délégation patronale présente, en l'occurrence Samuel Bignon, Frédérique-Marie Lamouret et Xavier Riboulet. On ne sait pas si cela incluait la patronne du numérique de France Télévisions, Encarna Marquez, présente à ce moment-là...

Blablabla

Interpellé dans plusieurs liminaires sur le terme « blablabla » utilisé pour qualifier les ateliers avec les salariés dans une étrange communication diffusée sur le réseau régional, le patron du Réseau a affirmé que « ça ne m'a pas fait sourire. Pas du tout. Je l'ai découvert en lisant. J'étais entre deux sentiments : la colère et la peine. Pour les salariés car, oui, moi je crois aux ateliers. Car je pense que c'est comme ça qu'on peut embarquer les salariés, ça permet de partager, d'échanger des idées ».

Grand média numérique de la vie locale

Ce rapprochement entre France Bleu et France 3, annoncé par la ministre de la Culture devant les sénateurs, occupe tous les esprits et suscite méfiance, scepticisme et questions.

D'abord sur le calendrier : personne ne croit sérieusement qu'on sera prêts fin mars 2022 comme annoncé. Les deux maisons ne sont pas parvenues jusqu'ici à se mettre d'accord, les négociations autour de la plateforme technologique, la marque, l'URL s'annoncent ardues.

Au-delà du projet éditorial qui devrait largement s'inspirer de ce sur quoi travaillent les équipes du numérique depuis le mois d'avril ( voir le compte-rendu n°1 de la CASAR), le projet pose un grand nombre de questions :

- ▶ Autour du GIE (groupement d'intérêt économique) qui doit porter la marque et la partie technologique (back-office) et sera composé à parité d'administrateurs de FTV et de Radio France, dont les deux directeurs des réseaux.
- ▶ Autour de la coordination qui sera nécessaire entre les deux maisons, puisqu'elles sont censées alimenter conjointement la future offre commune, tout en conservant leur indépendance éditoriale et leurs organisations propres.
- ▶ Autour des choix technologiques. Une seule marque ? Plusieurs ? Quelle URL ? Celle de francetvinfo qui héberge actuellement toutes les offres d'info de FTV, celle de Radio-France ou une nouvelle URL ? FTV met en avant le risque d'effondrement de 30% de l'audience de franceinfo.fr si les offres régionales en sortent : « *un suicide* », selon la patronne du numérique.

Pour Encarna Marquez, l'important, c'est moins l'architecture (« *on peut tout faire* », affirme-t-elle) que l'expérience utilisateur (personnalisation par l'utilisateur en fonction de ses centres d'intérêt, ses bassins de vie, etc.). Mais le temps manque, donc on pourrait être obligés de passer par des phases intermédiaires.

A ce stade, la direction a peu de réponses et surtout des pistes de réflexion et de négociations avec la Maison ronde.

Commission du projet régional

La CASAR, la commission d'anticipation, de suivi et d'ajustement de la régionalisation, continue à se réunir chaque mois, afin d'évoquer les différents aspects du projet.

A l'ordre du jour ce mois-ci, outre l'offre numérique commune avec France Bleu, le mécanisme de circulation des œuvres qui permet de réexposer documentaires et magazines entre antennes, et un point sur les audiences en 2021.



Voir le compte rendu
de la CASAR

Santé au travail

De très nombreux sujets liés à la santé au travail remontent en CSE, notamment du fait de la multiplication des alertes et souvent de leur enlisement. En cause, l'incapacité de la direction à traiter ces situations.

Tous les détails dans le [compte-rendu de la CSSCT](#). Ci-dessous en complément, les points ayant fait l'objet de précisions lors des débats en CSE :

Covid 19. La commission santé, sécurité et conditions de travail du CSE (CSSCT), avait demandé que l'ensemble des sites soit équipé de capteurs de CO2, afin d'être en mesure d'évaluer la qualité de l'air dans les espaces réunissant plusieurs personnes, les salles de réunion en particulier. A l'arrivée, les dispositifs installés ne permettaient pas une mesure de l'air en temps réel, ce qui leur retirait une grande partie de leur intérêt. D'autre part, les locales étaient exclues du déploiement.

Suite à l'insistance des élus, le directeur du Réseau a tranché : les locales seront équipées d'ici janvier et les capteurs pourront donner une mesure en temps réel.

Utilisation des Aviwest. Subrepticement, ces dernières années, les règles de sécurité autour de l'utilisation des dispositifs d'émission 4G/5G ont été assouplies et relâchées.

Les élus ont rappelé les dangers potentiels qui courent autour des ondes électromagnétiques, qui sont soupçonnées de provoquer stérilité et cancers du cerveau. Le principe de précaution impose une utilisation à plus de 2m des utilisateurs, ce qui exclut absolument l'utilisation de l'Aviwest dans un sac à dos. Il n'est donc pas question de faire des duplex en mouvement avec cet équipement. La direction annonce la tenue d'une réunion sur le sujet, avec des médecins, sous l'égide de la QVT.

Alerte de France 3 Alpes. Deux ans et demi après le déclenchement d'un danger grave et imminent à Grenoble, suite à la tentative de suicide d'une élue du personnel, la situation n'est toujours pas stabilisée dans la station et la plupart des problèmes n'ont pas été réglés. Le travail du Copil (comité de pilotage) mis en place est resté très insuffisant. Il reste un climat de défiance des managers à l'égard des représentants du personnel, et une forme d'impunité liée au fait qu'un harceleur présumé n'a pas été sanctionné à la hauteur de la gravité des faits et que la direction locale, directement impliquée dans l'accident du travail, n'a nullement été inquiétée. Au final, seule la victime a été exfiltrée et a vu sa vie bouleversée. A ce stade, les conditions ne semblent toujours pas réunies pour lever l'alerte et on n'en prend pas le chemin.

La direction reconnaît que dans ce genre de dossier, il reste difficile d'articuler les actions au niveau local, au niveau du Réseau et au niveau de l'entreprise et que, par ailleurs, le management local n'a pas les coudées franches. Pour sortir de cet enlisement, elle souhaite solliciter l'inspection du travail, afin d'obtenir un avis sur la manière de sécuriser la situation.

Alerte de France 3 Côte d'Azur. Suite au déclenchement d'une alerte pour risque grave qui a donné lieu à une expertise diligentée par le CSE, un comité de pilotage (Copil) a été mis en place, afin de conduire un plan d'action. Or, ce dernier ne joue pas son rôle correctement. Il faut dire, qu'une fois de plus, la direction a confié à son officine fétiche, le cabinet de psychologues du travail pro-direction JLO, le soin d'encadrer le Copil.

Résultat, les causes profondes de la crise, en particulier les problèmes avec le manager et le déménagement annoncé, ne sont pas abordées car JLO ne veut pas qu'on en parle. Faudrait pas non plus mordre la main de la direction qui nous nourrit grasement...

Les élus de la CSSCT demandent une remise à plat du fonctionnement des Copil, dont la méthodologie a été dévoyée et ne donne nulle part satisfaction.

Alors qu'un appel d'offres est en cours pour le renouvellement du contrat de psychologues du travail, ils craignent que les jeux ne soient déjà faits et qu'on rempile avec cette officine auprès de laquelle la DRH sous-traite, sans le reconnaître, une grande partie de ses prérogatives en matière de santé.

Alerte pour atteinte aux droits des personnes à France 3 Bretagne. La plus grande opacité règne autour de l'enquête paritaire menée par des membres de la direction et des représentants du personnel à Rennes, suite à un signalement de harcèlement sexuel présumé. La direction a toujours refusé de communiquer le rapport d'enquête qui incrimine 3 JRI, malgré la demande des élus de la CSSCT, relayée à plusieurs reprises par les élus du CSE.

Plus de 5 mois après le déclenchement de l'alerte, les 3 JRI ont finalement été sanctionnés. Sur la foi, non pas de harcèlement sexuel, mais d'une prétendue « ambiance sexiste », voire de « dénigrement de l'encadrement », bref, on ne sait plus très bien où on est. Quelle méthodologie a été mise en œuvre ? Les principes du contradictoire et du recoupement des témoignages ont-ils été respectés ? Silence obstiné de la direction. Une fois de plus, le Grand-Vizir JLO est à l'arrière-plan, en conseil...

Les élus ont réaffirmé l'incontournable nécessité de lutter contre toutes les formes de harcèlement et contre le sexisme au sein de l'entreprise. Mais pour atteindre ce but, les enquêtes doivent être exemplaires, les droits de la défense doivent être respectés, en prenant en compte les témoignages à charge et à décharge, en les confrontant, en retenant les éléments de contexte. Faute de cela, c'est tout le dispositif de lutte contre le harcèlement qui se trouve fragilisé et mis en cause. Et n'importe qui peut alors être cloué au pilori sur la foi d'une dénonciation calomnieuse. Entendre la RRH de Bretagne affirmer en CSSCT qu'on ne peut plus faire d'humour dans l'entreprise, est assez glaçant. S'agit-il de la face sombre de la « bienveillance au travail », ce mantra asséné à longueur de temps par les RH et qui vise à faire marcher droit des salariés-soldats ? Cela contrevient à la liberté d'expression, droit fondamental de chacun, et ouvre la porte à toutes les dérives les plus totalitaires.

Démarche « d'écoute et d'investigation » à France 3 Iroise. Là encore, on a assisté à une succession de manquements dans le traitement de cette alerte pour atteinte aux personnes (des punaises fichées dans les yeux de quelques salariés sur des photos affichées sur les murs de la station de Brest). Au final, l'une des principales victimes, élue du personnel, a été triplement maltraitée : d'abord, au-delà des faits incriminés, il a fallu 8 mois pour que la direction daigne, de mauvaise grâce, déclarer en accident du travail, le long arrêt de travail qui a découlé des actes malveillants ; enfin, le rapport de l'enquête menée par un cabinet de psychologues du travail choisi par la direction est indigent. Sa restitution à l'équipe, un an après les faits, conclut que tout cela serait « anecdotique » et qu'il est temps de « lâcher prise » et de « passer à autre chose ».

Cette conclusion est tellement indigne que le directeur du Réseau a jugé utile de préciser en CSE que « non, ce n'est pas anecdotique et, non, ce n'est pas anodin ».



Le reste des sujets
dans le compte-rendu de la CSSCT

Alerte sur les logiciels RH et finance à Toulouse

Suite à l'exaspération et la détresse des assistantes et cadres à la production face aux bugs récurrents, problèmes de paramétrages et inopérabilité des logiciels, les RP de Toulouse ont déclenché une alerte le 9 juillet dernier.

Les logiciels concernés sont Concur, HCorpo, Carlson's Wagons-lits, Ariane Cloud et Papyrhus.

Cela a déclenché un certain nombre d'actions de la direction : réunions avec les utilisateurs, remontées des problèmes, corrections de dysfonctionnements, définition de procédures de remontée des problèmes, organisation de webinaires pour les utilisateurs.

Dans sa présentation-bilan, la direction affirme que la plupart des difficultés ont été résolues et qu'elle n'a pas eu de remontées du reste de la France, ce qui pose question. Les élus ont insisté sur la nécessité de mener un travail prospectif afin de s'assurer de faire bénéficier l'ensemble des utilisateurs du réseau des avancées toulousaines.

Il demeure en outre de grosses difficultés sur les factures et les utilisateurs toulousains réclament une réunion avec la directrice financière de FTV et la direction d'Occitanie.

Plus globalement, les procédures de remontée des dysfonctionnements sont inadaptées et restent régulièrement sans retour. Philippe Martinetti s'engage à « *faire des propositions* » afin de « *clarifier les circuits de remontées* » et à répondre aux remarques des élus.

Déploiement du NRCS (Newsboard et OpenMedia) à France 3

Après un déploiement véritablement chaotique au siège, y compris France 3 Paris-Ile-de-France, la direction s'apprête à déployer Newsboard, la 1^{re} phase du NRCS (News Room Computer System) dans le réseau régional. Il s'agit du futur outil de gestion des prévisions.

Le budget dédié à l'accompagnement et la formation des utilisateurs représente 45% des 10M€ de coût global du projet.

Les Hauts de France sont la 1^{ère} région à basculer en décembre à Amiens et en janvier à Lille. Les autres régions suivront jusqu'à fin mars, au fur et à mesure des formations.

Pour la 2^e phase, OpenMedia, la plus importante, elle ne devrait pas advenir avant l'automne 2022. Il s'agit de l'outil de conducteurs, qui remplacera Lisa, avec un fonctionnement automatisable. Ce futur outil, qui sera commun à l'ensemble des rédactions de FTV pose de nombreuses questions et points de vigilance, en particulier autour de la circulation des sujets et rushes (non concernés assure la direction), et les risques liés à la responsabilité morale des journalistes.

Au Siège, il y avait urgence à basculer car les outils étaient obsolètes et les pannes se multipliaient. La décision a donc été prise de déployer un outil pas stabilisé, ce qui a engendré de grosses difficultés pour les utilisateurs. Le chef du projet, Romuald Rat, assure qu'on ne rencontrera pas les mêmes problèmes dans le réseau.

L'équipe chargée de piloter ce déploiement en 2 phases est composée d'Emmanuel Girouard et de Christophe Poullain.

Le déploiement d'OpenMedia sera précédé d'une procédure d'information/consultation du CSE, ce qui permettra aux élus d'identifier les éventuels problèmes.

La phrase du jour, on la doit à Romuald Rat : « *ce n'est pas l'outil qui fait le fonctionnement et l'organisation* ». Les salariés peuvent en juger...

A venir

Prochain CSE : 7 et 8 décembre

Prochain CSE Central : 15 et 16 décembre.

Le 29 novembre 2021

N'hésitez pas à solliciter vos élu·e·s CGT :

▲ Titulaires :

Élisabeth Braconnier (Besançon), Chantal Frémy (Toulouse), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Annabelle Igier (Reims), Fabienne Labigne (Nantes), William Maunier (Metz), Pierre Mouchel (Bordeaux), Christophe Porro (Marseille), Thierry Pujo (Limoges), Sylvie Samson (Orléans).

▲ Suppléant·e·s :

Delphine Collin (Poitiers), Karine Cévaër (Rennes), Rabéa Chakir-Trébosc (Bordeaux), Danilo Comodi (Le Havre), Philippe Conte (Grenoble), Isabelle Debraye (Amiens), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Claire Lacroix (Marseille), Thomas Raoult (La Fabrique, Rennes), Frédéric Rinauro (Montpellier).

▲ Représentant syndical : Pascal Percie du Sert (La Fabrique, Lyon).



Commission d'anticipation, de suivi et
d'ajustement de la régionalisation

#1

Réunion du 23 septembre 2021

Présents : Christophe Amouriaux, Jean-Manuel Bertrand, Rabéa Chakir-Trébosc, Hervé Colosio, Emeline Droxler, Bruno Espalieu, Jean-Hervé Guilcher (secrétaire de la CASAR), Claire Lacroix, Laurent Maas, Béatrice Mariani, Olivier Mélinand, Chloé Tempéreau.

Pour la direction : Alain Astarita (directeur délégué à la coordination et au développement des régions), Samuel Bignon (DRH du réseau France 3), Germain Dagognet (président de la CASAR), Marie-Laurence Ferracci (chargée de mission au Secrétariat général du réseau France 3), Michaël Friederich (directeur de l'exploitation et des moyens du réseau France 3), Fabrice Goll (directeur délégué pour le sport régional), Frédérique-Marie Lamouret (directrice du numérique régional), Encarna Marquez (directrice du numérique de France Télévisions), Philippe Martinetti (directeur du réseau France 3), Xavier Riboulet (directeur de France 3 Nouvelle-Aquitaine, chargé d'une mission transverse sur les projets régionaux) et Florence Vincelot (Pôle conseil et accompagnement de FTV).

Trois mois après la signature de l'accord de méthode sur le projet régional, la CASAR (commission d'anticipation, de suivi et d'ajustement de la régionalisation) s'est enfin réunie pour la 1^{re} fois.

Pour la direction, il s'agit d'un « lieu d'échange, de dialogue, mais aussi de débat et de confrontation pour contribuer à améliorer le développement régional et nos contenus », selon les mots de Philippe Martinetti.

Présentation du projet de transformation de l'offre numérique de proximité

Pour Encarna Marquez, la directrice du numérique de FTV, il s'agit de « réinventer l'offre numérique de proximité », autour de 3 questions de départ :

- Quelle est l'offre utile à nos publics ?
- Comment on distribue cette offre ?



- Avec quelle « expérience utilisateur » dans l'environnement numérique existant (plateformes propres à FTV, réseaux sociaux, etc.) ?

Depuis avril, des ateliers ont eu lieu, rassemblant près de 80 personnes issues des différentes directions de l'entreprise, dans une logique de « mode projet » : direction du réseau régional et du numérique régional, direction des antennes et des programmes de FTV, direction du numérique (pour les aspects techniques et ergonomiques du numérique), direction de l'info, direction de la transformation, direction de la communication et du marketing.

Ils ont permis d'effectuer des constats à partir d'études et de consultations des utilisateurs, ou de « benchmarking » du secteur, et de construire une feuille de route qui sera déployée sur la fin d'année et sur 2022, par touches progressives.

Pour la direction, tout part des attentes des publics, qui souhaitent :

- Qu'on leur parle de leur espace immédiat
- Des contenus de proximité, aussi bien d'un point de vue géographique que du point de vue des préoccupations et ce, bien au-delà de l'info
- Des contenus utiles et pratiques, mais avec une valeur ajoutée (pas du serviciel brut)
- Une offre qui crée du lien social
- Une offre considérée comme bienveillante, complémentaire des offres nationales.

De ce diagnostic, la direction a tiré 6 constats principaux, concernant l'offre actuelle :

- Nos offres ne sont pas lisibles
- Les gens ne viennent pas directement sur nos sites, mais ils y arrivent par des recherches sur le net
- Il n'y a pas de circulation entre les sites régionaux et franceinfo dont ils sont pourtant une sous-entité
- Les publics régionaux sont assez représentatifs de la société (beaucoup plus que les visiteurs des plateformes nationales) et ils sont fortement ancrés dans leur territoire
- Les contenus vidéo sont peu consommés car peu accessibles (il faut en moyenne 7 clics pour trouver un documentaire)
- Il n'y a pas de cohérence, d'une région à l'autre, dans l'utilisation des plateformes tierces comme Youtube ou Facebook.

Aujourd'hui, les offres restent très cloisonnées (entre l'info et le hors-info, entre les régions et le national). Le projet vise à décroisonner les contenus et les offres – c'est-à-dire les rendre mieux accessibles – autour des deux plateformes de France Télévisions : franceinfo pour l'information et France.tv pour les programmes. Ces deux entités répondent à deux logiques de consommation différentes, entre l'info et les programmes. D'un côté, franceinfo entre plus en concurrence avec les applis comme Le Monde, de l'autre France.tv se mesure plus aux autres plateformes de rattrapage ou de streaming.

A l'origine, l'environnement numérique de France TV a été construit par appartements, en fonction de l'organisation de l'entreprise et des différentes chapelles. En 2015, selon la directrice du numérique, il existait une nébuleuse de près de 300 sites et applis à FTV. Il y a 3 ans, il en restait encore 18. L'idée est désormais qu'il n'en demeure que deux.



Aujourd'hui, la logique n'est plus d'adapter les plateformes à l'organisation de l'entreprise mais de les centrer sur l'utilisateur et ses choix. C'est ce qu'on appelle « l'expérience utilisateur », qui repose en particulier sur la possibilité de personnaliser sa navigation (par bassins de vie, par intérêts thématiques, etc.).

Le projet veut en outre construire des passerelles fortes avec l'info nationale pour que les utilisateurs circulent plus d'une offre à l'autre au sein des plateformes, ce qui permet d'augmenter les audiences.

Cette stratégie a été validée par Delphine Ernotte fin juillet.

Les évolutions graphiques et ergonomiques répondant à cette logique vont se faire sans big bang, par petites touches d'ici la fin de l'année et sur 2022, à coup d'évolutions de fonctionnalités au fil des mises à jour, deux fois par mois.

Premières évolutions à venir, qui relèvent de la direction du numérique :

- l'introduction de la notion de bassins de vie sur les sites.
- une évolution graphique, afin de mieux identifier ce qui relève du régional (c'est ce qu'Encarna Marquez appelle « faire du Stéphane Plaza » : on travaille les polices, les couleurs, la navigation, etc.).
- amplifier le dialogue avec les publics. C'est ce qui a déjà été entamé à travers le hashtag #onvouserépond dans quelques antennes.
- Améliorer le référencement des vidéos sur les sites.

Le chantier éditorial, lui, est de plus long terme : comment on va chercher un nouveau public, les jeunes en particulier ? Quels formats ? Selon quel jalonnement de mise en place ? Des réflexions ont déjà avancé sur la production de podcasts à partir des documentaires, qui permettraient de nourrir des papiers enrichis. Une cellule podcasts est déjà en place, notamment en Occitanie, en Nouvelle-Aquitaine et en Bourgogne.

Ce travail doit être mené en parallèle au travail éditorial sur la refonte des JT régionaux (voir plus loin).

La direction affirme qu'il s'agit à ce stade d'une « vision macro » et qu'un travail plus précis devra être fait au cours d'ateliers avec plus de personnes. Jusqu'ici, c'est majoritairement l'encadrement éditorial qui a été mis à contribution.

Ce travail donnera lieu à des restitutions régulières au sein de la CASAR.

Pour la directrice du numérique, il y a aujourd'hui une attente du public, donc une place à prendre et FTV dispose des compétences en interne pour le faire.



Remarques des membres de la commission

Les membres de la commission se sont étonnés qu'il ait fallu attendre tant de temps pour faire le constat du manque de lisibilité des sites, alors que c'est une doléance qui remonte des antennes depuis plus de dix ans. Cela renvoie au cloisonnement encore réel jusque récemment entre la direction du numérique et les directions opérationnelles.

Ils ont noté le faible niveau de détails à ce stade, sans dates ni échéances.

Nos constats : nos sites sont brouillons et peu lisibles et l'information n'est pas différenciée des contenus relevant du programme ou de la communication. Absence des vidéos des sujets en replay, pourtant demandées par les publics.

Interpellée sur la question des droits d'auteurs et des droits moraux des journalistes, la direction est restée vague sur ces aspects.

La commission demande à recevoir les études réalisées par la direction de la stratégie éditoriale. La direction propose que Tiphaine de Ragueneil vienne les présenter lors de la prochaine CASAR.

Les membres de la commission rappellent que le « découplage » ne doit pas conduire à mélanger tous les types de contenus sans distinctions. La direction assure que par découplage elle entend accessibilité et lisibilité des contenus et que l'information restera identifiée en tant que telle.

Concernant la méthodologie, il est impératif que le travail se fasse dès l'amont avec les équipes, pas seulement avec les cadres éditoriaux. C'est la seule garantie d'une appropriation des projets par les équipes, conformément aux préceptes de la qualité de vie au travail (accord FTV de juillet 2017).

Il est également indispensable de mesurer les impacts de ces projets, d'en évaluer les risques professionnels, d'anticiper sur d'éventuels troubles psychosociaux. Il est impératif de passer d'une logique curative (prévention tertiaire) à une logique préventive (prévention primaire de préférence ou secondaire). Cela passe par l'utilisation des dispositifs prévus par les accords, par l'association des élus et des salariés, et par l'anticipation.

La direction évoque la communication des comptes rendus des IP à la CASAR. Cela suppose que les instances de proximité soient associées dès l'amont, avec l'anticipation nécessaire pour jouer leur rôle en local et pour transmettre leurs conclusions aux membres de la commission.

Aucun élément à ce stade sur le financement de ces évolutions. La question des moyens est pourtant omniprésente, et ce, dès la phase des réflexions et de la co-construction. Associer les professionnels concernés impose qu'ils soient libérés de leurs obligations de production le temps des ateliers ou des éventuels tests et expérimentations. La direction doit prendre en compte cette contrainte inhérente à la conduite de projets.



Afin d'avoir une vision éclairée des besoins internes en compétences, les membres de la CASAR souhaitent que leur soient présentée la répartition entre ce qui, sur le numérique, est actuellement assuré en interne et ce qui relève de prestations externalisées.

Vouloir mettre en place une « promesse de proximité pluridimensionnelle » comprenant des formats divers (articles, vidéos, podcasts), du décryptage et de la mise en perspective, des portraits et témoignages, des contenus de service au quotidien, l'animation d'un dialogue avec les publics, implique des moyens conséquents. Aujourd'hui, les services web régionaux doivent en permanence arbitrer entre la nécessité de faire suffisamment de publications quotidiennes pour être référencés sur les moteurs de recherche et la volonté – qui demande du temps – de produire des papiers enrichis et plus fouillés. La direction évoque un travail de jaugeage, afin de déterminer quel est le nombre opportun de publications quotidiennes pour faire vivre les sites, ce qui servirait de base à l'évaluation des moyens nécessaires.

Projet d'évolution des journaux régionaux

Le projet s'articule avec la réflexion sur le numérique, puisque l'ambition affichée est de bâtir un média global de proximité combinant télé, web et radio (au travers de rapprochements avec Radio France), et de conquérir de nouveaux publics. Le président de la CASAR, Germain Dagognet, prend en exemple le succès de franceinfo (en particulier pour le web et la radio).

Cette démarche est mise en œuvre suite à l'échec de l'expérimentation autour de la régie automatisée de Rouen. La direction, qui affirme désormais toujours partir de l'éditorial pour décliner ses projets, entend lier la réflexion sur le contenu et la forme du journal télévisé à l'exploration de nouveaux outils comme la régie automatisée Mosar.

Le projet de Strasbourg prévoit une plateforme autonome, sans impact sur l'activité quotidienne de France 3 Alsace. Il s'agit d'un projet du réseau régional, amené à rassembler des volontaires de différentes antennes régionales.

Selon la direction, Strasbourg offre l'avantage d'être facilement accessible (au moins de Paris...) et de disposer de locaux disponibles, voire équipés (plateau + régie, bureaux et salles de réunion).

Une équipe projet travaille actuellement sur l'aspect éditorial, autour de Christophe Poullain, le directeur par intérim de l'info régionale et de deux rédacteurs en chef : Anne-Sophie Maxime (Provence-Alpes) et Anthony Masteau (Bretagne).

Côté technique, Michaël Friederich est le « sponsor » du projet. L'équipe se compose en outre d'un directeur du projet, Philippe Espinet (consultant extérieur) et de 2 chefs de projet, Mylène Faligot et Pascal Trahi (direction technologies). Les appels à candidature n'auront lieu qu'une fois le projet éditorial défini.



Remarques des membres de la commission

Les élus déplorent que la réflexion éditoriale sur les contenus se limite à un cénacle composé de cadres de rédaction, de chefs d'édition ou de présentateurs, autrement dit « la France d'en haut » des rédactions. Ces réflexions doivent produire des pistes de travail pour des ateliers qui doivent se réunir d'ici la fin de l'année.

On observe une fois de plus une approche descendante, qui ne va, au mieux, solliciter les idées du terrain qu'en aval des projets, dans un cadre de réflexion déjà très emmuré.

Le projet ne mentionne pas le principe d'une expérimentation, tout juste évoque-t-on une « plateforme de test ». Or il s'agit bien de tester de nouvelles pratiques et de faire évoluer les métiers. Les membres de la commission appellent la direction à appliquer les principes de la conduite des projets, tels qu'ils sont prévus dans les accords sur la qualité de vie au travail (juillet 2017) et sur le déploiement du projet d'entreprise (mai et octobre 2019). La méthode, longuement négociée, y compris directement avec la présidente de FTV, engage l'entreprise.

Le respect de ces principes est d'autant plus nécessaire que ces projets interviennent après le traumatisme du projet de Rouen et le désastreux épisode du 18h30 – on ne part donc pas de zéro et ce n'est pas en décorrélant de Rouen le projet qu'on a neutralisé les risques liés au déploiement des régies automatisées. L'état de santé dans le réseau régional est très dégradé. La direction veut croire que ce n'est pas le cas, malgré la trentaine d'alertes santé déclenchées en 3 ans.

Les salariés ont le sentiment qu'on va adapter l'éditorial aux outils, puisque l'objectif est de déployer ces outils, afin de dégager des ETP. Germain Dagognet affirme que c'est tout le contraire, avant d'évoquer du bout des lèvres un possible accord d'expérimentation si cela se révèle nécessaire.

Bilan de la politique sportive

Une direction déléguée au sport régional a été mise en place à la fin de l'année dernière, pour soutenir le développement de ce que la direction qualifie d'axe majeur du développement régional. Avec comme principal objectif, la multiplication des retransmissions sportives, sur la case du dimanche 15h15/17h10. Selon la direction, il s'agit d'une case à fort potentiel.

L'idée est de conforter les partenariats déjà existants alors que la concurrence est vive (cyclisme, voile, Mondial de pétanque, etc.) et d'en développer de nouveaux, d'abord dans les 3 sports collectifs que sont le basket, le hand et le volley (BHV), mais aussi dans les sports qu'on ne voit jamais (surf, skateboard, pelote basque, etc.), afin d'attirer de nouveaux publics, en particulier les jeunes.

Depuis le début de l'année, quasiment toutes les régions ont produit un événement sportif. A date, 41 diffusions ont eu lieu, essentiellement des directs + 26 sur NoA.



Le réseau régional n'achète pas de droits, c'est la direction des sports de FTV qui négocie avec les fédérations en prenant en compte des fenêtres de diffusion régionales. En revanche, le Réseau finance tout ou partie des frais de production, selon les situations.

Depuis le début de l'année, un tiers des captations ont été faites avec les moyens techniques internes des antennes, un tiers avec les moyens de la Fabrique et un tiers en prestation extérieure.

Sur un certain nombre d'événements, les organisateurs ont leur propre prestataire et fournissent le signal international.

Selon Fabrice Goll, la priorité est donnée aux moyens internes de France 3. Si l'on ne peut pas le faire, on sollicite la Fabrique et en dernier lieu le privé. Mais de plus en plus d'antennes n'ont plus les outils ni les compétences pour assurer les captations. Comment alors peut-on donner la priorité aux moyens internes ?

Un cahier des charges type a été fourni aux différentes antennes pour la réalisation des captations sportives. Les membres de la commission demandent qu'il leur soit communiqué.

Depuis le début de l'année, un travail d'approche des différentes fédérations sportives a été mené, afin d'adapter le calendrier des rencontres sportives à nos impératifs de diffusion. Chaque semaine des réunions avec les fédérations et les ligues permettent de modifier les horaires des rencontres, afin que France 3 puisse les diffuser. Les structures sportives sont généralement partantes, car cela leur donne plus de visibilité.

Selon Fabrice Goll, cette nouvelle politique sportive permet également de valoriser les compétences en interne, celles des journalistes commentateurs sportifs ou celles des techniciens lorsqu'on assure nous-même la captation.

Comment la direction entend-elle faire monter en compétences journalistes et techniciens ? Des formations sont-elles prévues ? Pas d'information à ce stade.

Il demeure pas mal de questions à ce stade sur la nature des partenariats envisagés pour faire vivre les retransmissions sportives sur nos écrans. De même sur les moyens de financement. La direction évoque un fonds de soutien régional susceptible d'abonder des PAE et du sport, mais sans plus de précisions. Il conviendra de faire un focus sur l'utilisation de ce fonds.

L'ensemble des points à l'ordre du jour de cette 1^{re} réunion n'a pas été traité et a été reporté à la prochaine réunion qui se déroulera le 19 octobre.

Le secrétaire de la CASAR
Jean-Hervé Guilcher
26 septembre 2021



Casar

Commission d'anticipation, de suivi et
d'ajustement de la régionalisation

#3

Réunion du 16 novembre 2021

Présents : Jean-Manuel Bertrand, Rabéa Chakir-Trébosc, Bruno Demange, Emeline Droxler, Bruno Espalieu, Myriam Figureau, Jean-Hervé Guilcher (secrétaire de la CASAR), Claire Lacroix, Laurent Maas, Béatrice Mariani, Olivier Mélinand, Chloé Tempéreau.

Pour la direction : Samuel Bignon (DRH du réseau France 3), Rafaèle Bourcier (Pôle conseil et accompagnement de FTV), Marie-Laurence Ferracci (chargée de mission au Secrétariat général du réseau France 3), Frédérique-Marie Lamouret (directrice du numérique régional), Xavier Le Fur (direction de la stratégie des publics), Encarna Marquez (directrice du numérique de FTV), Philippe Martinetti (président de la CASAR), Jacques Paté (délégué à la coordination des antennes régionales), Xavier Riboulet (directeur du projet Proximité), Anne de Sainte-Marie (direction de l'optimisation des stocks et du suivi des droits).

Fonctionnement de la CASAR

La CASAR est désormais présidée par le directeur du réseau régional, suite au départ de Germain Dagognet pour la direction de l'information. Ce n'est désormais plus la direction de la transformation qui pilote le projet régional, mais la direction du Réseau. En son sein, Xavier Riboulet a été nommé directeur du projet Proximité ; il coordonne toutes les questions relatives au développement régional.

Philippe Martinetti présentera une nouvelle organisation de la direction du Réseau au CSE de décembre ou de janvier.

Le président de la commission a réaffirmé son souhait que la CASAR ne se limite pas à du débat, mais qu'elle puisse produire des propositions destinées à influencer sur le projet.

La question des moyens, inhérente au projet, sera abordée à partir de la commission de janvier.

De son côté Xavier Riboulet a commencé à se rendre en région, où il rencontre les Codir, les instances de proximité et les salariés. Il a déjà participé aux IP de Clermont-Ferrand et de Paris-Ile-de-France. Il doit se rendre ensuite à Orléans, Dijon et Amiens ; à Lyon courant décembre.



Les élus remontent un défaut d'information dans les antennes sur le projet régional. Même au sein des équipes web, le projet numérique n'est pas forcément connu. Frédérique-Marie Lamouret affirme pourtant l'avoir présenté dès septembre aux rédacteurs en chef adjoints numériques, aux chargés d'édition numérique, ainsi qu'aux journalistes référents, soit une centaine de personnes. Apparemment, l'information peine à se diffuser.

Le projet numérique commun à France 3 et France Bleu

L'annonce, le 9 novembre dernier par Roselyne Bachelot, du lancement d'un grand « média numérique de la vie locale » d'ici la fin mars 2022 a jeté un peu l'effroi dans nos deux maisons.

Rien de nouveau, pourtant, dans l'injonction de l'État d'un rapprochement entre les deux maisons, en particulier sur le numérique. Elle date de 2018. Mais les relations et les discussions ont été tellement compliquées ces derniers mois entre FTV et Radio France, que France 3 avait décidé, au printemps dernier, de partir sur son propre projet numérique.

L'annonce de la création d'un GIE (groupement d'intérêt économique) permettra-t-elle d'accélérer ? Rien n'est moins sûr, car cela suppose que les partenaires s'entendent. Or, on assiste à ce jour à une négociation tendue autour de la plateforme technologique qui sera retenue, chacun mettant en avant sa propre infrastructure. Côté FTV, on pointe du doigt la menace d'un effondrement mécanique de 30% des audiences de franceinfo, si ce n'est pas le backoffice de FTV qui est retenu pour le média régional (actuellement les sites régionaux représentent un quart de l'audience de l'URL franceinfo.fr (en réalité francetvinfo.fr)).

Côté France 3, Philippe Martinetti s'en tient pour l'instant à la lettre : le GIE sera un lieu de coordination et de facilitation, composé à parité d'administrateurs des deux maisons. Son homologue côté France Bleu annonce, lui, à ses troupes que c'est Radio France qui pilotera le projet et que c'est leur écosystème qui est amené à l'emporter. Il a fallu attendre un rectificatif dans la *Correspondance de la presse* pour que soit précisé qu'il s'agirait bien d'un pilotage à parité entre les directeurs des deux réseaux. Ce copilotage commence bien...

Du côté de France Télévisions, on affirme en revanche que ce sont bien les orientations du projet éditorial sur lequel travaillent les équipes du numérique de FTV depuis quelques mois (voir compte-rendu de la Casar n°1) qui ont été retenues pour le futur média.

A l'inquiétude des élus et des salariés autour de la création de ce GIE, Philippe Martinetti répond qu'il s'agit d'une simple structure de coordination, sans salariés, mais avec des administrateurs des deux maisons.

Au-delà de la problématique technologique, l'enjeu majeur sera la coordination éditoriale entre les équipes des deux entreprises : qui fait quoi, qui décide, qui arbitre au quotidien en proximité ? La question s'est posée au lancement de franceinfo, mais appliqué aux régions, c'est encore plus complexe.

Le projet est porteur de changements culturels et donc de risques, qui vont devoir être anticipés, à travers une politique de prévention.



Plus largement il est urgent de remettre à plat l'organisation autour du numérique. Et notamment de savoir qui pilote ce qui relève de l'évolution des usages, des nouveaux outils permettant d'enrichir les publications. Des tâches auparavant dévolues aux délégués numériques, aujourd'hui disparus. De même, certaines formations, même sur des outils, échappent au plan de formation au profit d'« apprentissages » entre midi et deux ou de tutoriels.

La direction affirme qu'elle établit actuellement des scénarii. De leur côté les représentants du personnel au sein de la CASAR vont solliciter les RP afin de faire un état des lieux des moyens affectés au web et des fonctionnements.

Le mécanisme de circulation des œuvres

Anne de Sainte-Marie présente le mécanisme et les enjeux. Elle travaille à la direction de l'optimisation des stocks et du suivi des droits, au sein du pilotage des antennes de France Télévisions.

Le travail de cette direction est très technique. Il s'agit de tirer le maximum des programmes que nous achetons ou cofinançons, en utilisant tous nos droits de diffusion, grâce à la circulation entre les antennes. Concernant le réseau régional, il s'agit surtout de documentaires.

Selon Anne de Sainte-Marie, les grandes antennes France 2, France 3 et France 5 disposent de stocks importants, sans que l'intégralité des droits soit forcément exploitée. Plusieurs explications à cela : avec l'évolution des grilles, certains programmes dont les droits courent toujours ne correspondent plus forcément à la couleur de la case pour laquelle ils étaient prévus, ou bien l'audience de la primo-diffusion a été en deçà des attentes. La direction de l'optimisation des stocks se qualifie elle-même de direction anti-gâchis : plutôt qu'aller à la poubelle, un programme peut intéresser d'autres antennes et y rencontrer un public.

Depuis les accords signés en 2019 avec les producteurs, FTV dispose d'un droit de diffusion d'une œuvre sur 3 ou 4 ans, à concurrence de 6 multidiffusions. Chaque multidiffusion autorise 6 passages dans les 30 jours. Par ailleurs, sur le versant numérique, chaque multidiffusion peut déclencher du replay dans la limite de 3 mois.

Les programmes encore dans le stock et datant d'avant 2019 bénéficiaient de moins de multidiffusions, avec moins de passages et des délais plus courts. Ils nécessitaient en outre un accord du producteur à chaque diffusion, ce qui n'est plus le cas depuis 2019.

Dans la comptabilité de France Télévisions, l'amortissement des documentaires se fait à la diffusion. Sur France 2 et France 3, le programme est amorti à 100% lors de sa 1^{re} diffusion, cela veut dire que la 2^e diffusion et les suivantes se feront à coût zéro pour les antennes. Il peut cependant y avoir des suppléments de cachet (droits d'auteurs, etc.). En général, France 2 et France 3 n'utilisent pas tous leurs passages lors d'une diffusion. En revanche, on attend généralement les 6 derniers mois de droits avant de faire circuler ces programmes, afin de s'assurer que les chaînes « source » ne les utiliseront pas.



Pour les documentaires de France 5, l'amortissement se fait à 80% sur la 1^{re} diffusion et les 20% restants sur la 2^e diffusion. Il faut donc attendre la 3^e diffusion pour un coût zéro. Sur les 1^{res} diffusions, France 5 a tendance à utiliser tous ses passages.

Autre difficulté, les formats. Un certain nombre de documentaires nationaux dépassent les 52 minutes et ne rentrent donc pas dans les cases régionales.

Selon la direction, outre l'optimisation des stocks, la circulation des œuvres permet d'éditorialiser les cases, en permettant de programmer des soirées thématiques, par exemple.

On distingue 2 types de circulation de programmes :

- La circulation dynamique. On peut transférer un certain nombre de passages de la multidiffusion sur une autre antenne dans les 30 jours. Par exemple une ou plusieurs diffusions sur l'antenne nationale + un autre passage sur une antenne régionale dans les 30 jours (maxi une antenne régionale).
- Le transfert de droits de multidiffusions. Il peut être à coût zéro si le programme est amorti ou à coût résiduel. Même un coût résiduel de 20% représente des sommes importantes, donc on n'utilise pas ce type de transfert pour le réseau régional.

Côté fonctionnement, la direction déléguée à l'optimisation des stocks propose régulièrement des programmes lors des réunions hebdomadaires de coordination, mais la demande émane parfois des régions. Il faut régulièrement négocier avec les chaînes source qui sont réticentes à céder leurs droits, même si elles ne sont pas sûres de les utiliser.

En 2021, 442 programmes ont circulé d'une antenne à l'autre. On parle ici de multidiffusions, pas du nombre de passages qui est potentiellement plus important. 37 programmes ont concerné les régions, soit 121h de diffusion.

Au niveau du réseau régional, on produit 250 documentaires par an. La direction a mis en place, au cours de la dernière année, une politique de circulation entre les antennes, avec un outil de suivi et de partage des documentaires sous Excel. Cela n'existait pas jusque-là. Cela permet aux délégués antennes et contenus de puiser dans le stock pour alimenter les différentes cases (la case hebdomadaire « La France en vrai » le lundi soir, la case documentaire mensuelle du mercredi soir, la case matinale « Dans votre région » de 9h50). Même chose pour les magazines sur les créneaux du week-end.

Jacques Paté est chargé de la coordination des antennes. Olivier Brumelot, le délégué antennes et contenus de France 3 Pays de la Loire est de son côté chargé d'une mission transversale de référent documentaires pour le réseau régional. Il travaille notamment à initier des collections de documentaires.

Côté financement, la multidiffusion est un argument de négociation avec les producteurs et peut permettre d'activer des budgets supplémentaires. Exemples : des diffusions de captations ou d'événements régionaux en prime sur Culturebox (Fête des Lumières, festival des marionnettes de Charleville-Mézières, ...), des projets montés en commun entre l'antenne régionale et des unités de programmes (exemple le prime national sur Brassens qui a bénéficié



des financements de France 3 Occitanie, du fonds de soutien du réseau régional, de l'unité culture de FTV), des soirées diffusées en prime national (le documentaire sur AZF).

Le fonds de soutien du réseau régional est utilisé pour soutenir un certain nombre de programmes événementiels des antennes. Il s'agit de cash. En 2021, ce fonds s'élevait à 2 M€.

Audiences

Plus de 17 M de téléspectateurs regardent chaque semaine les offres régionales de France 3 (info et programmes). Un chiffre en hausse.

L'info régionale touche 5,5 M de téléspectateurs chaque jour. C'est aussi en augmentation.

Les sites web attirent chaque jour 1,1 M d'utilisateurs. 14,5 M par mois.

Matinales filmées de France Bleu. Il y en a 21 à date. L'audience moyenne du créneau est de 60 000 téléspectateurs pour une part de marché de 1,8 %. Elle progresse depuis octobre. Cela cache cependant des résultats disparates (7,6% en Haute-Normandie ou 6,6% en Alsace, mais seulement 0,6% en Ile de France ou 0,7% en Nord-Pas de Calais). Selon Xavier Le Fur, les volumes de téléspectateurs touchés sont équivalents à ceux des auditeurs radio.

Vous êtes formidables. Le niveau d'audience est bas. En moyenne nationale, 1,4% de PDA et 45000 téléspectateurs, avec des scores très faibles en Bretagne (0,5% de PDA pour 1000 téléspectateurs), en PACA ou Pays de la Loire (2000 personnes, 1% de PDA). La seule région qui sort du lot est le Grand-Est avec une PDA de 4,8% et une audience moyenne de 12000 personnes. Ces scores sont inférieurs à ceux d'Ensemble c'est mieux, qui n'était cependant pas diffusé sur le même créneau.

Dans votre région. Le créneau de diffusion de magazines et de docs de 9h50 en semaine est stable, avec une audience moyenne de 70 000 téléspectateurs et 2,3% de PDA.

Sur le week-end, les scores semblent se maintenir malgré la redescente de la consommation télé, après le pic du confinement de 2020.

Le samedi matin, les audiences semblent assez stables, même si le dernier trimestre n'est pas terminé et que la comparaison n'est pas complète.

Dans votre région samedi. Sur le créneau du samedi matin, France 3 est 4^e derrière France 2, TF1 et BFM TV. Avec une moyenne de 5,6% et 270 000 téléspectateurs, mais des scores de 10,3% en Normandie et 7,5% en Nouvelle-Aquitaine. A contrario 3,7% en Bourgogne-Franche-Comté.

Les nouveaux nomades samedi. Sur le créneau de 13h, France 3 fait face aux offres d'info et est loin derrière TF1 (40% d'audience), France 2 (20%) et même M6 (9%), avec seulement 4,2% d'audience (entre 500 et 600 000 personnes) en moyenne.



Dimanche en politique est loin derrière la concurrence de TF1 (15%) ou France 2 (10%), avec seulement 3,3% en moyenne. Une audience comparable aux saisons précédentes.

Les nouveaux nomades dimanche affichent une audience de 3,7% pour l'ensemble du Réseau (autour de 500 000 téléspectateurs), très loin de TF1 (38%) mais stable. AURA pointe en tête à 6,1% avec les *Chroniques d'en haut*, quand l'Occitanie est loin derrière à 1,8% avec *O la belle vie* qui a connu une forte baisse.

Les soirées S2 du mercredi sont en progression (4,2% de PDA). Elles bénéficient d'un créneau de diffusion moins tardif que du temps du Soir 3. Stabilité pour *Réseau d'enquêtes* (4,6%). Meilleur score moyen d'*Enquêtes de région* pour les Pays de la Loire (7,4%) ou PACA (6,8%). En queue de peloton, Bourgogne-Franche-Comté (2,1%) et Occitanie (2,4%). Les plus forts scores de la rentrée ont été relevés dans les Pays de la Loire (numéro sur le bilan touristique, 9,6%) ou dans les Hauts de France (numéro sur l'école, 8,1%).

La France en vrai. La soirée documentaire hebdomadaire du lundi, qui diffuse deux documentaires, est entièrement pilotée par les régions depuis la rentrée. Avec 2,3% de PDA sur l'ensemble de la tranche, elle affiche une baisse par rapport aux autres années, mais le programme qui précède est lui-même plus faible. Les plus beaux scores : *Pas de Shabbat à Cherbourg* (Normandie, 6,5%, 40 000 téléspectateurs), *Balkany les années fric de la République* (Paris-IDF, 5,9%, 132 000 téléspectateurs), *Qui a peur du grand hamster ?* (Grand-Est, 5,4%, 49 000 téléspectateurs).

Les scores de rattrapage sont nettement plus faibles. Le plus gros score, *la Parisienne démythifiée* (Paris-IDF) a fait 6369 vues. Cela renvoie à l'accessibilité de nos offres de programmes sur le web.

En comparaison l'« événementialisation » sur le web des diffusions permet d'élargir l'audience. La diffusion du documentaire sur AZF a bénéficié d'une stratégie numérique propre. En amont de la diffusion des 2x52' sur l'antenne linéaire, 4 épisodes de 30 minutes ont été diffusés sur le web, générant 20 000 vues. Ils ont ensuite généré 25 000 vues sur le replay. La diffusion du documentaire sur l'antenne linéaire a attiré 67 000 téléspectateurs, un chiffre équivalent à l'audience de *Secret d'Histoire*, la case occultée, mais avec un public plus jeune.

Les journaux télévisés

Le 12/13 bénéficie d'un niveau d'audience très élevé – le meilleur depuis 6 ans – qui se confirme, la semaine comme le week-end. Avec en moyenne sur le créneau, 12,4% de PDA et 921 000 téléspectateurs en semaine, 9,4% et 767 000 téléspectateurs le week-end.

Au-dessus de la moyenne semaine et week-end confondus : Clermont en tête, suivi de Montpellier, Strasbourg, Rouen, Marseille, Amiens, Besançon, Caen, Poitiers, Bordeaux et Toulouse. En dessous : Nantes, Lyon, Nancy, Lille, Rennes, Reims, Dijon, Orléans, Grenoble et Paris en queue de peloton.



En recul très net, Rouen et Nancy. En recul plus modéré, Rennes, Lyon, Marseille et Amiens. Les autres sont soit stables, soit en progression, en particulier Dijon, Strasbourg, Besançon et Reims.

Sur la tranche du 19/20, le **18h30** affiche en moyenne une PDA de 10% et une audience moyenne de 1,34 M de téléspectateurs pour l'ensemble du Réseau. Le chiffre est en progression. La tranche est aidée par les scores puissants de *Questions pour un champion*, juste avant, dont la part d'audience sur le Réseau est de 12,5%.

Par région, les meilleurs scores sont atteints en Normandie (15,3%), PACA (13,2%) ou AURA (12,2%). En queue de peloton, Paris-Ile de France (5,6%), Centre-Val de Loire (8%) et Occitanie (8,6%).

Sur le reste du 19/20, on observe la décrue après les audiences exceptionnelles de la saison 2020, dopée par le confinement, avec un niveau de 16,4%. Avec 2,6 M de téléspectateurs, les audiences moyennes observées sont les meilleures depuis 2014/2015. Le week-end, les audiences sont « très solides », selon Xavier Le Fur. Il s'agit des meilleurs résultats en audience moyenne depuis 12 ans.

Les régions au-dessus de la moyenne sont, loin devant, Strasbourg, Caen, Clermont-Ferrand Besançon et Rouen. Viennent ensuite Amiens, Bordeaux, Grenoble, Reims, Marseille et Poitiers. Lyon, Rennes et Lille sont à la moyenne. En dessous : Toulouse, Nantes, Montpellier, Nancy, Dijon, Orléans et, encore une fois, Paris.

Côté progression, forte perte de vitesse pour Montpellier, Nancy, Reims ou Besançon, moins nette ou quasi nulle pour Toulouse, Lille, Rennes ou Dijon. Les autres antennes sont en progression. Significative en ce qui concerne Caen et Strasbourg.

Le web

Il s'agit de scores moyens en 2021. La commission souhaite faire un focus plus précis sur les audiences numériques lors de la prochaine CASAR, afin d'en mesurer les évolutions.

En 2021, il y a eu 14 M de visiteurs uniques en moyenne chaque mois sur les sites régionaux et 1,1 M chaque jour.

A titre de comparaison, les sites de France Bleu ont reçu 10,7 M de visiteurs uniques mensuels et 700 000 quotidiens. Les sites de France 3 sont donc plus puissants.

Ce qui donne 42M de visites mensuelles pour les sites de France 3, contre 36 M pour les sites de France Bleu.

On entend par visite, le nombre total de visites sur un site dans la journée, ce qui implique qu'un même individu peut y venir plusieurs fois, par opposition au visiteur unique.



Les PAE

A date du 8 novembre, sur 31 PAE, 19 ont été consacrées au sport. Il y a eu 2 prime (AZF et la mort de Tapie), 5 PAE liées à un événement régional (Braderie de Lille, Lupin en Normandie, Fête de la châtaigne, etc.).

Le secrétaire de la CASAR
Jean-Hervé Guilcher
23 novembre 2021



Compte-rendu de la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

Réunions des 9 et 10 novembre 2021

Présents pour la direction : Philippe Martinetti (*Président de la CSSCT*), Samuel Bignon (*DRH du Réseau France 3*), Nathalie Dené (*Responsable du développement de la ligne managériale et de la Santé et Qualité de Vie au Travail du Réseau France 3*), Xavier Froissart (*Directeur du service Santé et Qualité de Vie au Travail à FTV*).

Présents pour la CSSCT : Karine Cévaër (rapporteure), Rabéa Chakir-Trébosc, Bruno Espalieu, François Ollier, Olivier Mélinand, Laurence Romet.

Préambule : en ouverture, les élus informent Philippe Martinetti qu'il y a plusieurs dossiers en suspens qui n'ont pas correctement avancé depuis plus de deux ans, voire pas du tout, malgré l'accord affiché de la direction et les demandes réitérées de la CSSCT. Parmi les plus importants : la méthodologie des Copil, les indicateurs de l'absentéisme, les protocoles des différents droits d'alerte et les traitements des situations de harcèlement.

Afin de ne pas voir certains dossiers renvoyés aux calendes grecques et ne plus être écartés des autres sujets qu'ils impulsent, les élus souhaitent élaborer un calendrier. La nouvelle direction du Réseau s'engage sur l'organisation de réunions spécifiques de la CSSCT dès le début de l'année 2022.

1/ Mesures sanitaires

Invités : Alain Astarita (*directeur délégué à la coordination et au développement des régions*), Michaël Friederich (*directeur de la coordination de l'exploitation*), Dr Eric Mageau (*Médecin et coordinateur de la médecine du travail Réseau France 3*), Henri Disdier (*responsable règlementations et sécurité*)

Pour l'instant, la perspective d'une éventuelle cinquième vague n'entraîne pas de modification des mesures sanitaires actuelles. A priori, la direction technique n'a pas grand-chose à annoncer, à part que le déploiement des capteurs de CO2 se poursuit dans le Réseau.



Néanmoins, nous apprenons que la demande des élus de doter également les locales reste lettre morte. La CSSCT réclame donc de nouveau l'installation de capteurs sur tous les sites dont la configuration des locaux le nécessite, et rappelle que cette différence de traitement pourrait créer un sentiment d'iniquité toujours préjudiciable aux rapports sociaux.

Seulement voilà, la direction de l'exploitation précise que ces capteurs mobiles ne seront pas utilisés dans l'immédiat pour alerter sur les concentrations de CO2, ils seront mis en place dans un but prospectif.

En effet, à terme, l'entreprise souhaite mettre en place un système centralisé de capteurs fixes qui pourront détecter toutes sortes de données au sein de nos établissements (température, humidité, particules, gaz...). Du coup, pour connaître les espaces les plus pertinents à surveiller, les mesures de CO2 seront relevées pendant 3 mois. Mais le médecin du travail rappelle à la direction que ce travail sera vain si le nombre des personnes présentes dans la pièce n'est pas corrélé aux mesures.

A priori, ce projet ne nous pose pas de problème, sauf qu'une nouvelle fois, le souhait des élus est dévoyé. Ces capteurs devaient à l'origine permettre de limiter les risques de contamination immédiats et on apprend que ce n'est plus leur objectif.

La CSSCT demande donc que ces capteurs soient déployés autant que de besoin avec la possibilité de détecter les concentrations de CO2 à un instant T afin d'agir rapidement (ouverture des fenêtres, changement de salle...)

Le directeur du Réseau tranche le débat en demandant à la direction de l'exploitation de voir avec les chefs de centre le nombre d'appareils qui leur semble nécessaire sur chaque emprise afin de limiter les risques de transmission du Covid (la concentration de gaz carbonique étant un curseur efficace). Nous demandons que les Représentants de proximité y soient associés, le directeur acquiesce.

Nous nous accordons également avec Alain Astarita pour que les jauges maximales permises dans les salles soient contrôlées et réaffichées si besoin. Notre demande de voir réafficher les mesures barrière est également acceptée. La diffusion numérique de ces consignes sanitaires nous paraît insuffisante, car entre deux vagues, la prudence a tendance à faiblir.

2/ Préconisations sur l'utilisation de l'Aviwest

Invités : *Invités : Alain Astarita (directeur délégué à la coordination et au développement des régions), Michaël Friederich (directeur de la coordination de l'exploitation), Dr Eric Mageau (coordinateur des médecins du travail FTV), Henri Disdier (responsable réglementations et sécurité)*

Pour rappel, la CSSCT avait découvert en juin dernier, suite à des remontées de Représentants de proximité, que les règles de sécurité concernant l'utilisation des Aviwest avaient été modifiées en 2017 ; en bref, les distances de sécurité ont été supprimées, sauf pour les femmes enceintes et les porteurs de pacemakers.



Pour rappel, en 2017, des mesures effectuées par l'ANFR (agence nationale des fréquences radioélectriques) indiquaient que nos appareils étaient aux normes quant au voltage/m.

Mais lors de la réunion de juin, nous avons souligné que ces mesures du champ électrique étaient surtout destinées à éviter les effets thermiques bien connus (échauffements des tissus) ; nous avons expliqué qu'au vu des études épidémiologiques, de nombreux scientifiques soupçonnaient désormais l'existence d'autres effets pathogènes. Le médecin du travail confirme, tout comme sa consœur en juin, que de récentes études font craindre des impacts sur la fertilité des hommes et **qu'il serait peut-être judicieux d'appliquer le principe de précaution**. On évoque également les risques pour le cerveau.

La CSSCT avait donc demandé de rétablir dans les notices de sécurité, les 2m de distance nécessaires lors de l'émission de ces appareils. La direction de la QVT avait alors promis une réunion en septembre pour en décider.

Sur ce point, Xavier Froissart est absent ; Philippe Martinetti interroge donc les intervenants à ce sujet. Mais personne ne peut répondre. La réunion a-t-elle eu lieu ? une décision a-t-elle été prise ? nous en doutons fort ; le Dr Mageau stipule que, de son côté, il n'a pas été invité à une réunion spécifique à ce sujet.

La DSQVT ne semble donc pas pressée de statuer sur le problème des ondes électromagnétiques classées cancérigènes possibles par le CIRC (centre international de recherche sur le cancer). **La CSSCT souhaite une réponse au plus vite**. Il n'est pas question pour les élus de voir des salariés, surtout précaires, obligés d'utiliser un Aviwest en sac à dos comme cela se fait visiblement dans certaines stations.

3/ Déploiement de l'accord télétravail

Invités : Alain Astarita (directeur délégué à la coordination et au développement des régions)

Sur l'ordre du jour proposé à la direction, nous avons demandé un bilan des ateliers de reprise qui devaient être réalisés avant les vacances d'été pour repérer les salariés qui pouvaient avoir, entre autres, des craintes de revenir sur site (certains n'ayant pas remis les pieds dans l'entreprise depuis plus d'un an). Nathalie Dené nous informe qu'il n'y a pas eu de bilans réalisés, mais la direction sait que cette initiative a été plutôt bien perçue par les salariés. **Plus de 16% des effectifs y ont participé, ce qui a permis de gérer plusieurs situations délicates.**

Quant au nouvel accord sur le télétravail, il remplace depuis octobre le relevé de décisions sur le télétravail exceptionnel consécutif à la crise sanitaire.

Selon la direction, l'accord se déploie correctement à travers de nouveaux avenants. Mais il y a tout de même quelques problèmes d'interprétation de certains managers. Par exemple, l'idée que jusqu'à 40 jours de télétravail, les avenants ne sont pas nécessaires car il s'agit de télétravail occasionnel. Le directeur de la SQVT rectifie en soulignant que le télétravail occasionnel doit vraiment être occasionnel (environ une dizaine de jours par an). En revanche



une période d'essai est bien prévue par l'accord ; elle permet de tester le télétravail dans un service avant de s'engager véritablement.

En revanche, la rapporteure de la CSSCT profite de ce point pour dire qu'elle fut très étonnée de voir supprimée dans le texte, la demi-journée de télétravail, car ce point proposé par un syndicat, tout comme le dépassement du temps maximal pour raison de santé, n'avait pas soulevé d'opposition. Le DRH indique que le TT est fait pour diminuer les risques routiers et que cette demi-journée sans demi-RTT accolée ne le réduit en rien. Nous rappelons que cet accord n'a pas cet unique but et que bien des salariés choisissent cette organisation pour des raisons différentes. Le Directeur de la QVT précise que la demi-journée reste tout à fait possible si l'on s'accorde avec le manager, comme pour le reste.

La CSSCT ainsi que toute la direction partage le fait qu'un sentiment d'iniquité peut naître des décisions prises au cas par cas, selon l'organisation du service et le nombre de demandes sur un site. Mais la planification du télétravail n'est pas toujours simple et demande une gestion très fine. **Les élus rappellent qu'en cas de litige important, tout salarié peut en référer à leur instance du personnel, cela est aussi inscrit dans l'accord.**

4/ Bilan du plan d'actions suite au risque grave à France 3 Alpes

Invités : Eric Baraud (directeur régional de France 3 AURA), Séverine Thirel (DRH France 3 AURA), Amelia Benamrane (IRH France 3 Alpes), Philippe Conte (délégué syndical et membre du Copil France 3 Alpes), Vincent Habran (délégué syndical et membre du Copil France 3 Alpes).

L'inscription de ce point avait pour but de faire un état des lieux de France 3 Alpes deux années après la tentative de suicide d'une journaliste pour cause de harcèlement ; depuis, cette salariée travaille sur une autre emprise. Suite à une expertise, le CSE avait émis un avis avec des préconisations. Parmi elles, certaines ont été appliquées et le changement d'une partie de l'encadrement et de la direction a permis de calmer quelques tensions. **Un Copil a été mis en place, mais il est loin d'avoir tout traité car il n'était pas formé et composé de manière adéquate. S'il a entamé un travail sur l'information, force est de constater que de nombreux écueils perdurent qui sont de vrais facteurs de risques psycho-sociaux.** Les délégués syndicaux dénoncent notamment la charge de travail excessive et la qualité empêchée, une alerte santé a failli être lancée sur les présentateurs.

Le nouveau directeur régional admet qu'il va falloir discuter de la volumétrie de l'activité et la répartition des moyens de production. Quant aux rapports sociaux, certes, ils se sont améliorés par rapport à 2019, mais des problèmes relationnels et « un traumatisme indéniable » persistent.

En effet, pour une partie des salariés, la sanction ou l'absence de sanction des personnes, mises en cause dans le harcèlement et le processus d'isolement de la victime, ne sont pas à la hauteur de la gravité de l'accident du travail. Pour d'autres, la sanction reste injustifiée et ils se permettent des paroles et des comportements qui montrent que l'ambiance à France 3 Alpes n'est pas encore suffisamment sécurisée pour permettre le retour de la victime. La DRH



s'en défend, indiquant que la direction a récemment réagi avec une action disciplinaire. Cette seule réponse nous semble un peu courte.

Nous rappelons également que la victime était une élue, et que l'avis du CSE préconisait de renforcer le dialogue social et de relégitimer les représentants du personnel. Nous observons, au vu des incidents de ces derniers mois, qu'il n'en est rien. La défiance de l'encadrement à l'égard des représentants du personnel est toujours présente. **Celui qui alerte sur la santé des salariés reste traité comme une Cassandra alors qu'il représente au contraire une vigie qui sert au fond l'intérêt de l'entreprise et de ses managers. Hélas, les managers prennent trop souvent ces alertes pour des reproches personnels et campent sur des postures de défiance en mettant en avant leur autoritarisme.**

Alors, faut-il dans ce contexte de risque psychosocial élevé, lever le Danger grave et imminent ? La question se pose vraiment.

5/ Déploiement de l'accord handicap

*Invités : Laetitia Naciri (RRH de France 3 Ile-de-France, ex-référente handicap du Réseau),
Élisabeth Braconnier (élue du CSE)*

Ce point a déjà été un peu abordé en CSE, mais il nous semblait nécessaire de rappeler les problèmes rencontrés, alors que le nouvel accord a été validé en mars dernier. Élisabeth Braconnier rapporte son expérience récente sur le suivi d'un dossier qui lui a pris beaucoup de temps et d'énergie ainsi qu'à Rabéa Chakir-Trébosc. Un Comité de maintien dans l'emploi s'est tenu avec la participation active du Dr Mageau ; des solutions ont été trouvées mais la mise en application a été laborieuse **Force est de constater que certains managers ne sont pas suffisamment aidés ou sensibilisés pour accompagner un salarié en situation de handicap.** Cela peut avoir de graves conséquences. Pourtant, un binôme, composé de l'IRH et du correspondant égalité des chances, a été créé en partie pour tenir ce rôle. Mais on regrette qu'à l'heure actuelle, la plupart des binômes n'aient pas été encore formés de manière convenable et soient souvent méconnus des collectifs.

Les élus rappellent qu'un des syndicats avait demandé, lors de la négociation, qu'un RP par site soit formé en même temps que ce binôme afin de travailler en co-construction. **Mais ce référent handicap n'a toujours pas trouvé d'existence dans nos accords.** En attendant, pour certains travailleurs handicapés, obtenir une information fiable reste un parcours du combattant et les élus pallient trop souvent la méconnaissance de nombreux encadrants et RRH (et pas que dans ce domaine). L'une des membres de la CSSCT rappelle qu'elle a dû photocopier des pages de l'accord pour qu'une RRH admette que l'information transmise par un RP était juste !

L'entreprise affiche une politique volontariste sur le handicap mais on s'aperçoit que la réalité est moins reluisante et bien souvent pour des raisons économiques. Le directeur du Réseau ne veut pas entendre cela. **Le maintien dans l'emploi est pour lui une priorité et le Réseau trouvera des solutions pour mener à bien cette mission.** Dossier à suivre donc.



6/Point d'étape sur la démarche en cours à France 3 Côte d'Azur

Invités : Samuel Peltier (directeur régional France 3 PACA), Marilynne Camacho (RRH France 3 PACA), Laurence Collet et Pierre-Olivier Casabianca (représentants de proximité France 3 Côte d'Azur)

Ce point a pour objectif d'évaluer le fonctionnement du Copil consécutif à l'alerte des représentants du personnel et du médecin du travail en 2019. La RRH se dit satisfaite de ce comité animé par JLO. Plusieurs ateliers de travail sont terminés et un plan d'action est en cours. Mais du côté des élus, ce n'est pas le même son de cloche. Ils soulignent notamment le souci avec JLO qui ne veut pas traiter des principaux problèmes pointés par l'alerte. Impossible par exemple d'aborder le management du rédacteur en chef, qui continue de poser d'importants problèmes avec plusieurs salariés. **La direction dit que les priorités ont été choisies de concert avec les membres du Copil, mais les RP, également membres, dénoncent l'influence inappropriée de JLO sur des salariés néophytes qui participent à cette démarche, qu'on peut donc assimiler à de la manipulation.**

Autre pierre d'achoppement, le déménagement particulièrement anxiogène pour une partie du personnel qui se plaint du manque de transparence. Le directeur du Réseau s'inscrit en faux, pour lui, il n'y a pas de problème à aborder ce sujet notamment en IP. Samuel Peltier affirme que rien n'est engagé mais qu'en revanche, rien n'arrêtera le projet car la décision vient de Delphine Ernotte elle-même. En bref, ça ne sert à rien d'en parler maintenant, on en causera quand les jeux seront faits.

La CSSCT déplore de nouveau le manque de formation de l'encadrement. Elle rappelle que la direction a un devoir de prévention des risques. Si le déménagement engendre de l'angoisse, il faut d'ores et déjà la traiter, en identifiant les causes exactes afin d'y répondre. La base est la mieux placée pour savoir ce dont elle a besoin pour travailler correctement. Leur imposer un projet sans le partager avec les principaux intéressés serait totalement contreproductif.

La direction du Réseau acquiesce et suggère, de conserve avec une élue, l'intervention du Pôle accompagnement.

Quant au 3^{ème} point de l'alerte, il dénonce l'inadéquation entre les moyens et les objectifs ; les RP évoquent l'épuisement et la perte de sens des salariés. Certains ont craqué sur leur lieu de travail. **La direction affirme prendre cette situation très au sérieux, des mesures correctives auraient débuté. Dont acte, mais la CSSCT l'exhorte à agir au plus vite car les conditions d'un risque grave semblent réunies.**

Ce qui est clair, c'est que le Copil, mis en place depuis près de deux ans, démontre ici son inefficacité pour régler les alertes pour Risque grave. Sa temporalité et ses méthodes sont inadaptées, même pour de la prévention primaire vu la rapide évolution des facteurs de risques. Depuis longtemps nous demandons à réformer ces Copil, mais aujourd'hui, il y a de la défiance et de la lassitude à l'égard de ces comités, il est peut-être trop tard.

La direction du Réseau réitère son souhait de travailler avec les élus pour trouver des solutions efficaces.



7/ Étude en cours sur l'absentéisme à France 3 Nouvelle Aquitaine

Invités : Audrey Guidez (DRH de France 3 Nouvelle Aquitaine).

La nouvelle DRH de Nouvelle-Aquitaine présente un PowerPoint sur le projet d'étude de l'absentéisme à France 3 Aquitaine, qui est menée, en ce moment même, par le cabinet Ayming, spécialiste en la matière. Avant d'aller plus en avant sur la méthodologie d'étude proposée, les élus de la CSSCT rappellent la demande originelle des représentants de proximité de Bordeaux :

Dès le mois de mai, les RP ont alerté sur le nombre d'absences notamment chez les journalistes et les monteurs de Bordeaux. Lors de l'instance de juin, ils insistaient, constatant qu'au 1^{er} juin, 22% des journalistes étaient en arrêt maladie à Bordeaux hors locales. Ils s'inquiétaient des profils des salariés absents et mettaient en garde contre les risques de sur-absentéisme. Ils saisissaient le DRH du réseau et demandaient en urgence l'aide du Pôle soutien et accompagnement.

Le 28 juin, une réunion se tenait en présence du DR, de la DRH, de la rédactrice en chef, des représentants de la QVT, du Pôle soutien et accompagnement et de la secrétaire de l'IP. Les facteurs pouvant expliquer cet absentéisme ont été évoqués. Mais les élus émettaient les plus grandes réserves quant au calendrier avancé, bien trop tardif. Une nouvelle réunion de travail devait se tenir le 20 août pour une mise en place des premières mesures début septembre.

Deux axes avaient été évoqués : une action plus individuelle avec le Pôle soutien et accompagnement et une approche plus collective dans le cadre d'une étude globale à l'échelle de FTV avec la QVT.

Lors de l'instance de proximité du 14 septembre, la direction informe les RP que le pôle soutien et accompagnement se dessaisit et laisse « toute latitude » pour organiser des ateliers avec le cabinet JLO. Quant à l'approche collective, elle est soumise à un appel d'offres et quand bien même Bordeaux serait site prioritaire, les premières mesures ne peuvent pas être attendues avant la fin d'année au mieux.

Dans ces conditions et compte tenu de l'urgence de la situation, le 14 septembre, **les représentants d'Aquitaine demandent à la direction de leur proposer une méthodologie associant un expert extérieur spécialisé en absentéisme, prévoyant une formation des élus à cette thématique et une méthodologie devant aboutir à un plan d'action avec un calendrier précisé lors de l'instance de proximité du 6 octobre. Faute de quoi, ils demanderont au CSE le vote d'une expertise.**

Ce rappel des faits illustre une fois de plus le temps de latence de la part de la direction et l'énergie que les élus doivent déployer pour que des actions puissent émerger face à des risques graves caractérisés. Il est évident que huit mois de carence sur un poste de DRH n'a pas non plus aidé au partage d'un diagnostic ou à la recherche de solutions. Mais cela incombe à l'entreprise.



La CSSCT s'est alors interrogée sur l'orientation que prenait cette démarche de diagnostic avec le cabinet Ayming puisque désormais la direction expose ce travail comme étant une démarche expérimentale de prospective sur l'origine de l'absentéisme dont le périmètre sera le Nouvelle Aquitaine.

Nous constatons que nous ne sommes plus tout à fait dans le cadre de l'alerte initiale des RP et qu'en l'espèce nos interrogations auprès de la direction vont s'orienter sur la finalité de ce type de démarche.

La direction assure qu'en élargissant le périmètre géographique à Limoges et Poitiers nous sommes à la fois dans une démarche préventive et dans le traitement de l'alerte. Pour ce faire, un comité de pilotage s'est mis en place et deux réunions de cadrage se sont tenues. Afin de collecter des éléments qui aideront à faire un diagnostic sur l'absentéisme des journalistes, un appel à volontaire incluant les sites excentrés a été lancé pour que le cabinet Ayming puisse mener des entretiens individuels et collectifs. Cette étape est en cours et fera l'objet de nouveaux échanges entre la direction et les élus.

La dernière étape de cette étude est présentée comme un moment d'identification des actions et la co-construction d'un plan pour prévenir et réduire l'absentéisme sur la Nouvelle Aquitaine. Selon le calendrier présenté elle devrait être finalisée en janvier 2022 et donner lieu à un partage dans les différentes instances. Pour la SQVT cette étude aura valeur d'exemple et devrait aboutir à une méthodologie duplicable à l'échelle du réseau. A suivre...

8/ Modalités et processus envisagés par la direction régionale de France 3 Languedoc-Roussillon suite à l'expertise pour risque grave

Invités : Rose Paolacci (directeur régionale de France 3 Occitanie), Vanessa Fixot-Lucas (RRH France 3 Occitanie), Pierre Trouillet (RP de France 3 Languedoc-Roussillon)

Moins de 2 mois après le rendu de l'expertise, la direction régionale n'a pas encore eu le temps d'élaborer un plan d'action précis, mais elle a échangé trois fois avec la DSQVT et JLO afin d'envisager l'organisation d'un Copil. Les RP ont-ils été associés ? Non, répond la RRH, mais ils le seront dans un second temps.

Voici une nouvelle fois un « bel exemple » de co-construction vu par la direction, une réunion sans représentants du personnel, mais avec JLO dont la SQVT ne semble plus pouvoir se passer. Il est vrai que les plans d'action incombent à la direction mais on ne peut pas dire que ces Copil aient brillé par leur efficacité depuis 3 ans. Leur lenteur ne peut visiblement pas répondre aux exigences d'un risque grave, peut-être parce qu'ils n'ont jamais été animés par un professionnel neutre.

Quoiqu'il en soit, la CSSCT pense qu'il n'est pas nécessaire de dépenser du temps et de l'argent à travailler des propositions d'actions au sein d'un Comité de pilotage puisque l'avis du CSE propose déjà **des préconisations extrêmement détaillées.** Reste à y ajouter un calendrier, des pilotes et de la volonté, ce qui n'empêchera pas de tenir des ateliers de travail avec les salariés sur des points précis.



En premier lieu, il serait judicieux d'identifier les actions qui dépendent du central et celles qui peuvent être menées par le local. Nous observons, comme dans toutes expertises, que de nombreux facteurs de risque sont commun à plusieurs antennes ; il n'est pas sûr que les directions régionales aient les moyens de les résoudre.

Mais au cours de la réunion, le représentant de proximité nous alerte sur une urgence que la direction régionale ne semble pas savoir gérer. Le clanisme à la rédaction s'est aggravé entre les partisans de l'ancien rédacteur en chef et les salariés qui en ont souffert. Des attitudes agressives sont à déplorer. La CSSCT suggère de faire intervenir un médiateur professionnel au plus vite avant que n'arrive un accident du travail.

9/ Point suite à l'alerte pour atteinte au droit des personnes et à l'enquête paritaire à France 3 Bretagne : plan d'actions

Invités : Laurence Bobillier (directrice régionale de France 3 Bretagne), Marie Preschoux-Codet (RRH de France 3 Bretagne), Laurent Le Mouillour (délégué antenne et contenu France 3 Bretagne, ex-directeur par intérim)

Rappel des faits : suite au signalement par la direction au secrétaire des RP d'un harcèlement sexuel présumé sur le site de Rennes le 4 mars, les représentants de proximité décident d'user de leur droit d'alerte pour atteinte au droit des personnes le 24 mars 2021 (ce long délai entre les deux dates nous interroge). Une enquête paritaire est lancée avec l'accompagnement de JLO. A la fin du mois de juin, l'enquête est terminée et restituée à l'oral à l'instance de proximité. Le 28 juin, suite à son inscription, comme toute enquête paritaire, à l'ordre du jour de la CSSCT, la direction régionale et les deux élues enquêtrices fournissent une synthèse de l'enquête insuffisamment objectivée mais refusent de transmettre le rapport en entier sous prétexte de protéger les victimes présumées. **Pour les élus de la CSSCT, c'est un fait sans précédent.** Jusqu'à présent, tous les rapports d'enquête paritaires, anonymisés ou non, leur ont été remis afin de comprendre précisément le problème, de voir la méthodologie, ainsi que de croiser et notifier les divers risques psycho-sociaux dans le réseau. **Après une interruption de séance, les deux RP accepteront le principe d'une remise du rapport en même temps qu'à la direction centrale ; en revanche la direction, elle, affirmera son refus en CSE quelques jours plus tard.**

Plus de cinq mois après cette alerte, trois journalistes de Rennes ont été convoqués pour un entretien disciplinaire, ce qui est un délai inacceptable, compte-tenu de l'anxiété que peut entraîner ce genre de démarche. **Et parmi les accusations, s'est ajouté « le dénigrement de l'encadrement », ce qui n'a rien à voir avec l'enquête initiale.** Un mois plus tard – à l'extrême dernière minute de l'expiration du délai légal, faut-il le noter – les sanctions tombent.

La direction prévoit désormais une restitution aux auteurs de signalement en individuel, ainsi qu'une « clôture d'enquête » à la rédaction. La RRH annonce que différentes actions de sensibilisation et de formation sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes seront dispensés à tous les salariés et managers. D'autres formations pour les tuteurs, managers et mis en cause seront également organisées.



Les élus interrogent l'ancien DR par intérim et la RRH (qui a été l'une des enquêtrices) sur cette « clôture » ; s'agira-t-il d'une restitution ? « Non » nous répond-on. La CSSCT s'étonne car les conclusions de la synthèse du rapport évoquent un « harcèlement d'ambiance » installé à la rédaction, ce qui est grave. **Pourquoi ne pas dire que l'enquête révèle qu'une partie des journalistes harcèlent l'autre partie ?** Ne serait-il pas dangereux de les laisser dans l'ignorance, y compris les managers qui selon l'enquête ne sont au courant de rien ? « Il sera dit qu'il y a une ambiance sexiste » nous dit-on. **Mais « ambiance sexiste » et « harcèlement d'ambiance » n'ont pas le même niveau de gravité.** Et de quelle sorte de harcèlement s'agit-il, car cela n'est pas écrit ? Moral ou sexuel ? Pas de réponse ; visiblement personne ne sait, ce qui interroge. Si les journalistes mis en cause ont participé à ce « harcèlement d'ambiance », pourquoi ne sont-ils pas sanctionnés plus durement comme l'est habituellement le harcèlement ? Toujours pas de réponse.

La CSSCT questionne alors la méthodologie d'enquête, la synthèse n'étant pas suffisamment éclairante notamment sur le mode opératoire des entretiens. Les élus demandent si les victimes et auteurs présumés ont été informés qu'ils pouvaient venir accompagnés : « non » ; qu'ils avaient 5 jours pour citer des témoins ou fournir des documents pour appuyer leur témoignage : « non » ; si les témoignages ont été signés : « non » ; si les mis en cause ont été informés de l'identité des plaignantes et du contexte exact des faits reprochés : « non » ; les a-t-on interrogés sur leur genre de relation ? : « Pas à notre connaissance » ; leur a-t-on proposé une médiation ? : « Non » ; est-ce que tous les témoignages sont recoupés par d'autres témoins ou par des écrits, des enregistrements, des vidéos ? : « Oui » ; « En êtes-vous bien sûrs ? ». Pas de réponse.

Les élus poursuivent : « pouvez-vous nous dire quelle est la différence selon vous entre des agissements sexistes et des conversations à connotations sexuelles ? ». Aucune réponse. Le directeur de la QVT s'agace de ces questions. Pour lui, c'est la même chose, « on ne doit pas parler de sexe au travail ». Et la RRH de conclure en affirmant : « on ne peut plus faire d'humour dans l'entreprise » (sic).

Les élus de la CSSCT ne cachent pas leur inquiétude suite à ces réponses. Cette enquête présente selon eux plusieurs soucis de forme et de fond. Les entretiens élaborés d'après les recommandations du service SQVT, ne sont pas conformes aux méthodes édictées par le ministère du travail et les avocats spécialisés. Cela a pu fausser les résultats. **Décontextualiser une remarque, un bout de phrase, peut amener n'importe qui en entretien disciplinaire.** Cette affaire qui risque de bouleverser des vies, nous interroge vraiment, car **certains décideurs et enquêteurs confondent visiblement nouvel ordre moral et réglementation, agissements sexistes et liberté d'expression qui, nous le rappelons, est un droit fondamental.**

Les élus conçoivent que la culture et les opinions peuvent être différentes selon les personnes, les âges ou les métiers, et cela mérite une attention particulière ; **mais le sexisme est une idéologie qui repose sur l'idée qu'un des sexes est inférieur à l'autre, une idéologie que les élus condamnent avec la plus grande vigueur.** Néanmoins, devons-nous vraiment interdire et sanctionner toute forme d'humour sous prétexte que ceux ou celles qui le pratiquent auraient PEUT-ETRE des idées sexistes ? **Pour la CSSCT, la réponse est clairement non. Ou alors ce genre d'accusation ne serait-il pas plutôt une autre façon de punir des salariés qui**



remettent en cause leurs managers, comme ils en ont le droit ? Nous ne pouvons hélas pas répondre puisque, pour l'heure, nous n'avons pas accès au rapport...

En conclusion, nous considérons que les personnes qui ont réalisé ou encadré cette enquête ne sont pas suffisamment formées ni qualifiées pour faire un tel travail. **Les enjeux de santé dans ce genre d'affaire sont trop graves pour risquer une erreur de jugement.** Par ailleurs, encore une fois, nous regrettons fortement la lenteur de ce genre de démarche qui est préjudiciable à la santé des victimes et des auteurs présumés.

10/ Point sur a la démarche d'écoute et d'investigation à France 3 Iroise : plan d'action

Invités : Laurence Bobillier (directrice régionale de France 3 Bretagne), Marie Preschoux-Codet (RRH de France 3 Bretagne), Laurent Le Mouillour (délégué antenne et contenu France 3 Bretagne, es directeur par intérim)

La synthèse de l'investigation sur France 3 Iroise a été traitée dans la CSSCT de septembre. Nous ne revenons donc pas sur les manquements de la démarche qui ont été démontrés. **La rapporteure rappelle cependant que l'ancien directeur régional avait assuré que les élus auraient le rapport dans sa totalité**, mais il est parti et les « vieilles habitudes » sont revenues. Et c'est d'autant plus cavalier que cette enquête avait été demandée par la CSSCT, tout comme la déclaration d'un accident du travail pour une des victimes particulièrement choquée par les faits.

Aujourd'hui, la direction nous présente son plan d'action, qui commence par une clôture d'investigation qui, elle, sera au moins accompagnée d'une restitution conforme aux documents, contrairement à Rennes.

Dégager du temps pour le management, le former à la gestion des tensions, mettre en œuvre des ateliers collectifs sur le respect au travail ... voilà quelques actions prévues à Brest. Mais qu'en est-il des dysfonctionnements organisationnels voire systémiques qui sont bien souvent à l'origine des tensions en entreprise ? L'atteinte aux droits des personnes est loin d'être seulement une affaire d'individus. Et quid des formations au code du travail, à l'obligation de résultat sur la santé des salariés ?

Si ces formations, que l'on demande depuis deux ans pour les managers et RRH, avaient eu lieu, on aurait sans doute pu éviter le très fâcheux incident survenu récemment à la locale : comment est-il possible, qu'un cadre ne sache toujours pas qu'il faut appeler les secours en cas de malaise d'un salarié ? Le DRH reconnaît qu'il y a encore un manque d'automatisme et que certains cas nécessitent de la formation.

La CSSCT fait remarquer que pour un manager qui manque à cette obligation primordiale, la direction envisage de la formation ; mais lorsque des salariés commettent, selon la direction, des agissements sexistes, ils écopent d'une sanction. Pourtant dans le 1^{er} cas, il s'agit d'une



violation de la loi qui peut constituer un délit, et dans le second, une infraction au règlement intérieur, le sexisme n'étant pas puni par la loi.

Loin de nous l'idée de réclamer une sanction pour l'encadrement qui a certainement regretté sa décision vu la gravité du malaise, mais l'iniquité de traitement entre cadres et salariés est ici évidente. Et ce n'est pas la première fois, hélas, qu'on le constate à France Télévisions. Nous réclavons donc que l'équité soit rétablie dans le Réseau.

11/ Bilan du plan d'actions suite au risque grave à France 3 Hauts-de-France

Invités : Erik Berg (directeur régional France 3 Hauts-de-France), Florence Delalaing (IRH France 3 Nord-Pas-de-Calais)

Suite à une investigation diligentée par la Ligne d'écoute harcèlement (LDH) qui a conduit à un licenciement au service web de Lille et suite à une expertise qui remet en cause cette investigation, un plan d'action avait été mis en route à la demande du CSE. Un encadrant a notamment été détaché pour prendre la tête des services web de Lille et d'Amiens qui jusqu'alors avaient deux chefs de service différents. La mission de ce cadre devait durer 6 mois mais la direction a décidé de la prolonger d'un an. Il a mis en place différents rendez-vous communs et l'ambiance entre les deux collectifs s'est vraisemblablement apaisée selon la direction.

Mais l' élu lillois de la CSSCT précise qu'il n'y a plus personne de l'ancienne équipe de Lille qui souhaite encore y travailler, notamment par crainte. En effet, le fait qu'ils aient été accusés de maltraitance sur le collectif d'Amiens sans avoir été entendus pose question. **Le contradictoire pour plusieurs salariés n'a pas été respecté dans l'investigation menée par le cabinet Interstys. Le directeur de la QVT avoue qu'il y a eu un dysfonctionnement.** Mais il entend en tirer des leçons en réformant le dispositif.

Rappelons que cette réforme a été réclamée en 2019 et en 2021 par la CSSCT du Réseau qui avait proposé d'y travailler de manière paritaire lors d'une réunion élargie, mais à l'heure actuelle, nous n'avons toujours pas reçu d'invitation et pour cause, le service de la SQVT n'entend pas nous y convier... Ce n'est pas la première fois que des élus de la CSSCT font des propositions qui restent lettre morte ou qui sont récupérées et dévoyées. Nous aussi, nous allons désormais en tirer les leçons. Le DRH du Réseau propose que dans ce cas la CSSCT y travaille avec la direction du Réseau.

La CSSCT demande également pourquoi les RP de Lille n'ont toujours pas reçu le document d'Interstys réclamé par **l'inspecteur du travail suite à son enquête condamnant les manquements graves de la direction sur la protection de la santé du personnel.** Selon la nouvelle direction, il y a sans doute un « raté » qui va être réparé. Erik Berg précise que, certes, il y a encore des meurtrissures mais qu'il met tout en œuvre pour que ce genre de situation ne se reproduise pas. Des formations sur les « signaux faibles » vont être notamment



organisées pour les encadrants. Xavier Froissart souligne que JLO reste à l'écoute des salariés, mais un élu souligne que si c'est pour entendre « qu'il faut passer à autre chose » comme ç'a été le cas, les salariés n'y voient pas d'intérêt. Quant au Copil Web Hauts-de-France mis en place en janvier 2020, il tente de poursuivre sa démarche, très perturbé par les effets de l'investigation LDH.

Sur les nombreuses préconisations du CSE, il y avait aussi la clarification de la chaîne hiérarchique, la ligne éditoriale du service info web ayant été contestée par la direction du numérique mais pas par la direction régionale. Interrogé à ce sujet, Erik Berg réaffirme sans hésiter que c'est lui le patron. Il nous confie également qu'il attend « certaines décisions » avant de combler le poste de la personne licenciée.

12/ Réponse de la direction aux préconisations de l'enquête conjointe effectuée à France 3 Picardie

***Invités :** Erik Berg (directeur régional France 3 Hauts-de-France), Christopher Le Picard (IRH de France 3 Picardie), Nicolas Marousez (RP France 3 Picardie)*

L'enquête paritaire accompagnée par un expert a été traitée dans la CSSCT de septembre, mais nous souhaitons désormais obtenir les réponses de la direction aux préconisations. Elle nous répond que ces préconisations seraient prises en compte mais que le temps a manqué pour produire un document et s'y pencher précisément. Pour l'instant, la direction réfléchit sur la façon dont elle va restituer l'enquête aux protagonistes.

La CSSCT salue de nouveau ce travail paritaire, certes pas simple pour les enquêteurs, mais l'accompagnement d'un expert neutre agréé par le Ministère du travail a une nouvelle fois prouvé son efficacité. La méthodologie répond ici à l'exigence indispensable qui consiste à ne conserver que les faits et les témoignages prouvés. Le contraire laisse la porte ouverte à toutes sortes de dérives. La libération de la parole des victimes de harcèlement est une véritable avancée mais chaque témoignage imprécis ou faux, apporte de l'eau au moulin des détracteurs qui ont à craindre de cette parole libérée.